

GROUPE VEYNAT

Société d'Exploitation des Établissements J. Veynat SA

POLITIQUE RSE — PILIER 1

ENVIRONNEMENT

Décarboner le transport. Préserver les ressources. Zéro pollution.

Version	Validité	Responsable	Approbation
v3.0 — Mars 2026	2026–2030 (révision 2028)	Philippe MIGUEL, Dir. QHSE	Pierre-Olivier VEYNAT, Président

Périmètre : Groupe Veynat — Ensemble des filiales et sites opérationnels (France)

Politique en vigueur depuis le 1er juin 2025 (v1) — mise à jour mars 2026

Philippe MIGUEL
Responsable QHSE



TRANSPORTS VEYNAT
TRANSPORTS LIQUIDES ALIMENTAIRES
Société Anonyme au capital de 3 000 000 €
Avenue de Branne – RD 936
33370 TRESSSES MELAC
Tél : (33) 05 57 97 70 30 - Fax : (33) 05 56 68 30 38
RCS B 301 351 722

Pierre-Olivier VEYNAT
Président du groupe



1. Introduction et orientations générales

1.1 Qui sommes-nous ?

Le Groupe Veynat est un acteur majeur du transport de vrac liquide et pulvérulent en France, spécialisé dans les produits alimentaires (alcools, vin, lait, huiles, jus de fruits, farines), agroalimentaires et co-produits techniques (bio-carburants, Feed...). Il opère via sa flotte propre, son réseau de lavage de citernes intégré NLA (certifié ISO 22000) et ses solutions multimodales route/rail. Le Groupe est certifié Label CO2 ADEME depuis 2016, ECOCERT depuis 2009 et signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2024. Il rassemble 1 300 collaborateurs répartis sur l'ensemble de ses sites. Le siège basé à Tresses en Gironde a le statut d'Opérateur Economique Agréé (OEA) certifié par les Douanes.

1.2 Orientations stratégiques

La présente politique s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC2) et du Science Based Targets initiative (SBTi), dont le Groupe vise l'enregistrement d'ici fin 2026. La SNBC2 fixe, pour rester sous 2°C (seuil minimal), une réduction d'au moins 27 % des émissions de GES vs l'année de référence 2021 d'ici 2030, selon une trajectoire linéaire de -3 %/an. Le SBTi demande quant à lui environ -50 % d'émissions sur 5 à 10 ans depuis l'année d'enregistrement, et une atténuation à -90 % en 2050. Ces cibles sont plus exigeantes que les objectifs initiaux du Groupe (-30 % vs 2015) : la trajectoire sera affinée dans le cadre du processus SBTi. La politique couvre trois enjeux matériels identifiés dans la double matérialité (BPI France) : les émissions de GES (prioritaire), la gestion de l'eau et des déchets (significatif), et la prévention des pollutions (réglementaire imposé par le statut ICPE).

1.3 Lien avec la stratégie globale

La performance environnementale est un levier commercial direct : la certification LABEL CO2 transmise aux clients différencie Veynat de ses concurrents. La maîtrise des coûts énergie/eau protège les marges. Les financements publics (ADEME, Région, prêts verts BPI) sont conditionnés à l'existence d'un plan d'investissement formalisé et d'objectifs chiffrés. Cette politique est cohérente avec la stratégie globale d'entreprise et n'en est pas dissociée : chaque décision d'investissement en flotte ou en infrastructure est évaluée à l'aune de ses impacts environnementaux.

1.4 Mot de la Direction Générale

« Transporter mieux, c'est d'abord polluer moins. Notre Label CO2 n'est pas une récompense, c'est un point de départ. Nous nous engageons à inscrire chaque décision d'investissement dans une trajectoire carbone rigoureuse, vérifiable et alignée sur les Accords de Paris. »

Pierre-Olivier VEYNAT, Président du Groupe

2. Impacts, Risques et Opportunités (Double Matérialité)

2.1 Matérialité d'impact — ce que nous faisons à l'environnement

- **Émissions de GES (prioritaire) :** le transport routier représente >95 % de nos émissions directes (Scope 1). Bilan Carbone annuel réalisé par AKTIO (Net Zero Initiative), tous scopes. Trajectoire initiale -30 % vs 2015 définie, en intensité (gCO₂ / t.Km) — à réviser à la hausse lors de l'enregistrement SBTi fin 2026 ; ambition 1,5°C : -50 % vs 1990 ; « Net Zero » SBTi : -90 % en 2050).
- **Pollution de l'air (NOx, COV, particules) :** liée aux motorisations et aux opérations de lavage. Le renouvellement de la flotte vers les bioénergies (B100, ED95), électrique et le multimodal réduisent ce risque directement, sans distinction entre pollution de l'air et GES — les deux sont adressés conjointement.
- **Eau et déchets :** les stations de lavage NLA constituent les postes de consommation majeurs. Suivi mensuel via Optera. Valorisation boues par méthanisation (Pour le seul site de Tresses, Médoc Energies : 755 t en 2025 → 51 340 Nm³ méthane). Pour les pneumatiques, taux de rechapage 90 %, recreusage 65 %.
- **Biodiversité :** projet d'installation à fin 2026 d'un rucher sur le site de Tresses (33) avec mise en place d'un éco pâturage (verger et poulailler).

2.2 Matérialité financière

- **Risque réglementaire :** durcissement normes ICPE, obligations CSRD/ESRS, exigences clients grands comptes de l'agro-industriel. Risque de perte de marchés si la performance n'est pas documentée.
- **Risque physique :** aléas climatiques affectant les volumes transportés (viticulture, filière lait). Cartographie des risques physiques par site non encore formalisée.
- **Opportunité :** certification Label CO2 (déjà en place et renouvellement en juillet 2026 pour 3 ans), offre multimodale B100 / Electrique / ferroviaire unique sur le marché, accès aux financements verts.

3. Axes d'actions et objectifs 2026–2030

PILIER 1 — Carbone & Climat

Objectif : Trajectoire à aligner SNBC2/SBTi : –27 % vs 2021 d'ici 2030 (seuil < 2°C) — –90 % en 2050 — enregistrement SBTi fin 2026

Situation de départ et engagements existants

- Bilan Carbone annuel réalisé (AKTIO, tous scopes) ✓
- Label CO2 ADEME depuis 2016, reconduction en cours ✓
- Écoconduite : 100 % conducteurs formés — maintien et traçabilité annuelle ✓

Actions et objectifs chiffrés 2026–2030

Les cibles à retenir sont les suivantes :

- SNBC2 seuil minimal (< 2°C) : –27% en intensité d'émission vs 2021 d'ici 2030, selon une trajectoire linéaire de –3 %/an par rapport à l'année de référence 2021 (1^{er} bilan Carbone® du groupe).
 - SNBC2 ambition (< 1,5°C) : –50 % vs 1990 d'ici 2030.
 - SBTi : ~–50 % sur 5 à 10 ans à partir d'une année de référence récente, et neutralité à –90 % en 2050.
 - Objectif Groupe retenu qui sera à confirmer lors de l'enregistrement SBTi d'ici fin 2026) : au minimum –42% d'émissions sur 5 à 10 ans depuis l'année d'enregistrement.
 - Convertir 60 % de notre flotte en véhicules décarbonés (biocarburants, électricité) d'ici 2030. Étape intermédiaire : 30 % de la flotte en énergies alternatives d'ici 2026.
 - Réduire de 10 % les kilométrages à vide d'ici 2025 par rapport à 2022 (confirmation par le Label CO2).
 - Enregistrement SBTi d'ici fin 2026 — la trajectoire officielle sera définie à cette occasion. Présentation au CODIR de janv. 2027.
 - Développer le transport multimodal route/rail (France et UE). Suivi : % tonnage en multimodal.
 - Produire le plan d'adaptation climatique formalisé d'ici fin-2026 : cartographie des risques physiques par site. Responsable : Philippe MIGUEL.
- **Indicateur principal** : Intensité CO₂ (gCO₂/tonne.km) + émissions absolues (tCO₂eq.) — rapport AKTIO annuel, transmis aux clients via les certificats de réduction des émissions de CO₂. Trajectoire annuelle vs 2021 à suivre.
- **Indicateur flotte** : % de la flotte roulant aux énergies alternatives (objectif 30 % en 2026, 60 % en 2030). Année de référence : 2024.

PILIER 2 — Eau & Déchets

Objectif : -20 % consommation eau/lavage vs 2022 — 100 % déchets valorisés — Rechapage 90 %, recreusage 65 %

Engagements existants (politique env. juin 2025)

- 100 % des effluents de lavage traités par nos stations d'épuration ✓
- 100 % des boues de lavage valorisées par méthanisation (Médoc Energies) ✓
- 100 % valorisation/recyclage huiles usagées et déchets dangereux par prestataires agréés ✓
- 100 % batteries et métaux (acier, alu, inox) triés et recyclés ✓
- Taux de rechapage 90 % et de recreusage des pneumatiques 65 % ✓
- LED installées sur 100 % des sites ✓
- Décret tertiaire mis en place (2023, reconduit 2024 et 2025) ✓

Actions complémentaires 2026–2028

- Réduire la consommation d'eau par lavage de 20 % d'ici 2026 par rapport à 2022 — poursuivre le suivi des consommations au niveau des stations de lavage.
- Mesurer et monitorer toutes les consommations eau, électricité et gaz sur tous les sites via Optera.
- Réaliser le bilan carbone d'un lavage de citerne (comparaison 2024 vs 2025).
- Recherche de nouveaux flux de tri ; d'ici fin 2026 (actuellement 7 flux : papier/carton, métaux, plastiques, verre, bois, biodéchets, Equipements électriques/ électroniques).
- Récupération des eaux pluviales sur 2 sites pilotes d'ici fin 2027 (projet Klein et Veynat Champagne en priorité).

► **Indicateur eau** : m³/citerne lavée par station — suivi mensuel via PowerBi et Optera.

► **Indicateur déchets** : Tonnes valorisées/tonnes totales (objectif 100 % non dangereux). Taux de rechapage et recreusage pneus.

PILIER 3 — Pollution & Prévention des risques

Objectif : Zéro incident de pollution accidentelle — Conformité ICPE 100 %

Engagements existants

- Traitement des effluents de lavage par nos STEP ✓
- Procédures de gestion de crise environnementale opérationnelles (pollution, déversement, eaux d'incendie) ✓
- Formation ADR : 100 % conducteurs matières dangereuses-maintenu et tracé annuellement ✓
- Campagnes de mesure du bruit aux limites des sites — aucun dépassement réglementaire ✓
- Campagne de recherche des « polluants éternels » dans les eaux industrielles et pluviales ; les PFAS sur les sites ICPE ✓
- Bassins réimperméabilisés (2025) — contrôles ICPE planifiés ✓
- Réalisation d'une fresque du climat auprès de l'ensemble des salariés sédentaires ✓

Actions complémentaires 2026/2027

- Plan de mobilité collaborateurs : recenser les modes de déplacement (covoiturage, bornes disponibles), formaliser un plan minimal d'ici fin 2026.
- Biodiversité : projet d'installation à fin 2026 d'un rucher sur le site de Tresses (33) avec mise en place d'un éco pâturage (verger et poulailler) - Budget annuel dédié : min. 15 000 €/an.
- Formation d'un animateur interne à la Fresque du Climat en avril 2026 et planification des formations périodiques de l'ensemble du personnel.

► **Indicateur** : Nombre incidents pollution - Résultats des rapports d'analyses issus des campagnes

4. Ressources allouées

Type	Détail	Échéance
Humaines	Philippe MIGUEL (Directeur QHSE) — responsable de la politique, pilote des 3 piliers	En place
Humaines	Responsables qualité/environnement sur chaque site opérationnel – Relais QHSE	En place
Humaines	Gestionnaire Label CO2 — suivi carbone et rapports clients	En place
Humaines	Formateurs du centre de formation CFV pour l'écoconduite dispensée à la totalité des conducteurs	En place
Techniques	Plateforme Optera (suivi énergie/eau/gaz par site en temps réel) + Analyse des indicateurs sur Power Bi	En place — extension 2026
Techniques	ERP Transport (optimisation taux de charge et réduction des trajets à vide)	En place
Financières	CAPEX flotte décarbonée (B100, électrique) : enveloppe pluriannuelle DAF / VOLVO / MAN et achats/locations de conteneurs pour le multimodal	Budget 2026 à valider
Financières	Budget biodiversité min. 15 000 €/an	À créer octobre 2026
Financières	Budget Fresque du Climat (BV) + écoconduite : ~32000 €/an estimé	En place

5. Gouvernance et responsabilité

Responsable de la politique : Philippe MIGUEL, Directeur QHSE — agit et rend compte directement à la Direction Générale (Pierre-Olivier VEYNAT).

Des relais qualité et environnement sont désignés sur chaque site opérationnel pour assurer la mise en œuvre locale.

Revue : la politique est revue annuellement par le comité de direction et mise à jour si nécessaire. Revue intermédiaire semestrielle (juin et janvier) sur les 3 indicateurs clés et sur les orientations stratégiques lors des animations CODIR. Un rapport annuel sur nos performances environnementales est publié et communiqué à toutes nos parties prenantes. La politique est valable 2026–2030, avec révision anticipée en 2028 (alignement SBTi).

6. Diffusion, appropriation et formation

- Intranet et affichage site : politique publiée et accessible à tous les collaborateurs.
- Onboarding : présentation obligatoire de la politique environnementale à tout nouveau collaborateur.
- Fresque du Climat : formation de 100 % des exploitants et sédentaires d'ici fin 2026 / 1^{er} trim. 2027
- Module RSE environnemental intégré à chaque formation conductrice par le partenaire CFV (écoconduite, sécurité alimentaire, ADR).
- Clients : Transmission des certificats de réduction des émissions de CO2 des transports réalisés pour leur compte.
- Fournisseurs : critères environnementaux intégrés à la Charte Achats Responsables.